

Le 14 mai 2015

[Traduction]

Personnes âgées

M. Fitch : Une discussion intéressante a eu lieu hier soir et avait trait à certaines des grandes questions dont nous parlons. En cas d'excédent, l'établissement d'un fonds de prévoyance est logique. C'est ce qui avait été fait lorsque Bernard Lord était au pouvoir, et les gouvernements fédéraux l'ont fait parce qu'ils avaient enregistré un excédent. Le fait qu'il y a un fonds de prévoyance quand un déficit est prévu et que ce fonds ne fait qu'alourdir le déficit est très, très révélateur de la capacité de gestion, ou de l'incapacité de gestion, du gouvernement actuel.

Hier soir, nous avons appris que l'agitation suscitée par le premier ministre chez les personnes âgées de la province concernait 7,8 millions de dollars. Encore une fois, nous avons mentionné des idées et des façons d'aider. L'agitation a mené des personnes âgées à prendre des mesures sur le plan financier, et la situation a provoqué beaucoup d'agitation dans divers secteurs d'un bout à l'autre de la province. Maintenant que le premier ministre sait qu'il ne s'agit que de 7,8 millions de dollars, réduira-t-il le fonds de prévoyance de 7,8 millions et laissera-t-il les personnes âgées tranquilles?

L'hon. M. Gallant : Il est vraiment regrettable que le député d'en face ne comprenne pas encore en quoi consiste un fonds de prévoyance — une réserve pour éventualités. Son homologue le ministre fédéral des Finances, un Conservateur, dit qu'une réserve pour éventualités est logique. Il dit que c'est une mesure à laquelle le gouvernement fédéral a aussi recours. Les seules personnes qui sèment la peur parmi la population du Nouveau-Brunswick, ce sont les parlementaires du côté de l'opposition. Ils sèment la peur au sujet de chaque décision prise.

Je tiens à situer le contexte. Jour après jour, les parlementaires du côté de l'opposition essaient de faire peur aux gens du Nouveau-Brunswick au sujet de nos politiques, lesquelles sont très progressives. Maintenant, le député d'en face dit que la somme de 7,8 millions de dollars n'est pas beaucoup d'argent. Eh bien, si ce n'est pas beaucoup d'argent, le député présenterait-il des excuses pour avoir semé la peur chez les personnes âgées de notre province et leur avoir fait croire qu'une plus grande somme leur serait retirée qu'en réalité?

M. Fitch : Le premier ministre essaie encore aujourd'hui de limiter les dégâts parce que la première question que nous avons posée au tout début, outre le fait que... Nous lui avons demandé d'admettre qu'il avait promis aux personnes âgées de ne pas toucher à leurs actifs. Cela lui aurait permis de présenter des excuses aux personnes âgées et de passer à autre chose. Toutefois, la première question que nous avons posée était la suivante : À combien s'élèveront les recettes perçues auprès des personnes âgées? Le premier ministre ne le savait pas ou a refusé de répondre.

C'est le manque de renseignements qui a provoqué de l'agitation parce que soit le premier



ministre a omis de fournir des renseignements au public, soit il ne les connaissait pas. C'est le fait que des témoins ont dit qu'il avait fait une promesse. Il a ensuite rompu cette promesse, mais n'a pas voulu l'admettre et a essayé de faire le malin en disant : Si vous n'avez pas le libellé de la promesse, alors cela ne... Hier soir, la ministre a parlé de gens, de personnes âgées, qui disent qu'il s'agit d'une bonne politique. Malheureusement, aucun compte rendu n'en fait état. Encore une fois, le premier ministre admettra-t-il qu'il a rompu une promesse? Reverra-t-il la politique et rassurera-t-il les personnes âgées?

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le député.

L'hon. M. Gallant : Contrairement au député d'en face, je n'ai pas fait volte-face. Je lui ai simplement demandé de présenter des excuses aux gens du Nouveau-Brunswick pour leur avoir fait craindre nos politiques.

Les gens d'en face ont voulu donner l'impression aux personnes âgées que le ciel leur tombait sur la tête alors que, en fait, s'ils avaient lu la politique, ils auraient constaté qu'elle était progressive. La politique permet de laisser davantage d'argent aux personnes qui sont vulnérables et qui ont besoin de plus de soutien. Maintenant, le député dit : C'est tout — 7,8 millions de dollars? Ce n'est pas beaucoup d'argent ; ce n'est pas trop pire. La seule raison pour laquelle les gens pensaient que la politique serait mauvaise, c'est à cause de l'alarmisme de l'opposition.

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre. À l'ordre.

L'hon. M. Gallant : Je demande à l'opposition de présenter des excuses aux personnes âgées de notre province. L'opposition sème la peur depuis le début. Lisez nos politiques. Trouvez les aspects positifs. Si un aspect vous pose problème, travaillez avec nous pour que la politique soit progressive, qu'elle soit responsable sur le plan financier et qu'elle nous aide à mettre notre province sur la bonne voie.

M. Fitch : Nous pouvons remonter à la période électorale et constater que le premier ministre a de la difficulté à présenter des excuses aux gens. Nous l'avons constaté durant les débats des chefs.

Remontons simplement dans le temps. Le 31 mars, le gouvernement a dit lors du discours du budget : Nous allons prendre les actifs des personnes âgées. Aucun détail n'a été fourni — aucun. Le 4 mai, les parlementaires du côté du gouvernement ont finalement présenté une politique. Le premier ministre dit que nous aurions dû la lire, mais j'ai une chose à vous dire : Les gens d'en face ont seulement présenté une politique le 4 mai afin de limiter les dégâts. Le 13 mai, hier soir, c'était la toute première fois qu'une somme d'argent était indiquée.

Si quelqu'un doit présenter des excuses aux personnes âgées en raison du manque de renseignements et de concertation par rapport à la politique, c'est le premier ministre. Je vais lui



donner l'occasion de présenter des excuses aux personnes âgées, car les faits nous sont favorables. Les parlementaires du côté du gouvernement ont lancé la nouvelle le 31 mars sans fournir de détails, et ce sont eux qui ont semé la panique.

L'hon. M. Gallant : Dans notre discours du budget, nous avons très clairement énoncé les principes que nous respecterions. C'est exactement ce dont la politique tient compte. La politique tient compte des principes visant à être progressifs, à protéger les personnes les plus vulnérables et, en fait, à protéger davantage les personnes les plus vulnérables que nous le faisons dans le cadre de l'ancienne politique.

Puisque le député d'en face ne comprend pas que nous ayons voulu faire participer les gens du Nouveau-Brunswick ainsi qu'écouter leurs préoccupations et idées, il s'est dit qu'il comblerait la lacune en semant la peur. Je demande au député d'en face, qui a lui-même... Ce n'est pas moi qui l'ai dit. Le député d'en face a dit aujourd'hui : Tout cela pour 7,8 millions de dollars? Eh bien, présenterez-vous des excuses puisque ce n'est pas beaucoup d'argent?

Eh bien, si ce n'est pas beaucoup d'argent, le député d'en face devrait présenter des excuses aux gens du Nouveau-Brunswick, aux personnes âgées de notre province, pour avoir semé la peur et leur avoir fait croire que notre politique est quelque chose qu'elle n'est pas. Tout ce que fait la politique, c'est de garantir une responsabilité et viabilité financières pour de nombreuses années à venir. La politique est progressive et fait en sorte que les personnes les plus vulnérables et qui ont besoin de soutien en reçoivent encore plus.

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre.

M. B. Macdonald : Il est décourageant de prendre la parole chaque jour à la Chambre pour défendre les intérêts des personnes âgées et de voir les parlementaires du côté du gouvernement donner une ovation debout à leur premier ministre pour son attaque contre les personnes âgées.

Ce que nous disons de ce côté-ci de la Chambre, c'est que, après les questions d'hier soir, nous comprenons enfin que les répercussions de la politique sur le gouvernement ne sont pas importantes, mais qu'il s'agit d'une grave atteinte aux personnes âgées qui ont un revenu fixe. Les répercussions sont graves pour ces personnes. Le premier ministre actuel a essayé d'établir une politique à la hâte, mais nous, de ce côté-ci, nous en avons assez. Il a essayé d'intimider les personnes âgées à la moindre occasion afin de saisir leurs actifs. Le problème, c'est qu'il ne s'agit pas d'une bonne politique. Le premier ministre affirme que la politique est progressive, mais elle est en fait régressive. La politique renvoie à une autre époque, à l'époque où les actifs étaient saisis, soit bien avant que nous arrivions au pouvoir, et cela nous préoccupe beaucoup.

Ma question pour le premier ministre est la suivante : Repartira-t-il à zéro et concevra-t-il une politique qui sera équitable pour toutes les personnes âgées?



L'hon. M. Gallant : Je conviens que la politique est importante. La politique est importante pour les couples dont le revenu est de 60 000 \$ ou moins. Dans le cadre de notre nouvelle politique, ceux-ci auront plus d'argent pour leur conjoint et personne à charge à domicile qu'ils en auraient eu dans le cadre de l'ancienne politique. Vous avez raison ; la politique est importante pour les personnes âgées.

Les parlementaires du côté de l'opposition sèment la peur depuis qu'ils siègent dans l'opposition. En fait, le député d'en face a dit jour après jour que les modifications apportées au Règlement de l'Assemblée législative portaient atteinte à la démocratie. Le ciel allait nous tomber sur la tête. Les lustres de l'Assemblée législative allaient nous tomber sur la tête.

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre.

L'hon. M. Gallant : Jour après jour, les gens d'en face ont semé la peur au sujet des modifications du Règlement et ont dit qu'il n'y aurait qu'un nombre limité de périodes de questions au cours d'une année — neuf, en fait. Ce qui s'est vraiment passé, c'est que, un mois après les modifications, nous avons eu 15 périodes de questions. Le ciel ne nous est pas tombé sur la tête. L'Assemblée législative est plus efficace. Les seules personnes qui avaient des craintes, c'étaient les gens d'en face, et ils ont fait en sorte que les gens craignent nos mesures.

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le premier ministre.

M. B. Macdonald : Il est clair que le premier ministre actuel veut détourner le sujet pour parler des modifications du Règlement. Je peux vous dire qu'il m'a retiré le droit de vote concernant tous les projets de loi à l'Assemblée législative, ce que je n'approuve pas.

La réalité, c'est que le premier ministre établit encore des politiques à la hâte. Le problème, c'est que les politiques établies à la hâte ne sont pas bonnes. En fait, la politique que le premier ministre a élaborée n'a même pas été présentée à l'Assemblée législative. Le premier ministre l'a affichée en ligne et l'a dévoilée au *Telegraph-Journal*, mais il n'a pas encore présenté la politique à l'Assemblée législative. La réalité, c'est que cette politique est comme un fromage suisse : elle est pleine de trous. Des comptables partout dans la province trouvent déjà des moyens pour contourner la politique.

Je crains que la politique ne protège pas les personnes âgées que le premier ministre a l'intention de protéger, et il s'agit des personnes âgées qui n'ont pas les moyens financiers de mettre leurs actifs à l'abri et de contourner cette politique faible. Je veux savoir si le premier ministre repartira à zéro et élaborera, en collaboration avec des experts, une véritable politique qui profitera équitablement à toutes les personnes âgées de la province.

L'hon. M. Gallant : J'invite sincèrement l'opposition à lire la politique, car nous avons dit très clairement que notre politique permettrait en fait d'aider les personnes qui sont vulnérables et



qui ont besoin de plus de soutien. Les gens — les couples dont le revenu est de 60 000 \$ ou moins — auront plus d'argent dans le cadre de notre politique ; je dois donc contester les propos du député pour cette seule raison.

J'ajouterais aussi qu'il est ironique d'entendre le député prononcer de tels propos alors que l'opposition n'appuie pas notre mesure visant à augmenter les impôts des plus nantis de la province, soit la tranche des 1 %, afin de nous aider à assainir nos finances. Nous pourrions investir stratégiquement une partie de l'argent pour créer des emplois et garantir de solides programmes sociaux. Je trouve ironique d'entendre les derniers propos du député d'en face alors que lui et ses collègues ont voté contre une augmentation du salaire minimum, laquelle aurait aidé les personnes les plus vulnérables, celles qui ont du mal à joindre les deux bouts et celles qui sont parfois les gagne-petit de notre province.

Les parlementaires du côté de l'opposition ne peuvent pas jouer sur les deux tableaux. Ils ne peuvent pas, d'un côté, semer la peur et, de l'autre, dire qu'ils sont en faveur de mesures.

M. B. Macdonald : Il devient de plus en plus difficile de maintenir le ministre sur la bonne voie.

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre.

M. B. Macdonald : Les questions que nous posons portent sur la politique du premier ministre visant à saisir les actifs des personnes âgées, et c'est clair. Ces personnes âgées ont déjà apporté leur contribution à la société. Elles ont déjà payé davantage de taxes et d'impôts que nombre d'entre nous ne paieront jamais.

Ce qui est curieux à propos des actifs liquides, c'est que, après un achat en liquidités, ils ne sont plus liquides. Voilà qui crée une brèche béante dans la politique du premier ministre. Je veux savoir ce que fera le premier ministre. Trouvera-t-il un moyen de protéger les personnes âgées qui ne sont pas en mesure de transformer leurs actifs liquides en actifs non liquides simplement parce qu'il a instauré une politique créant une énorme échappatoire?

[Original]

L'hon. M. Gallant : Je pense que le député essaie de dire que les gens ne sont pas capables de se payer les services d'avocats ou de comptables, mais, pour ma part, je présume que ce sont bien souvent les personnes qui sont en couple qui ont un revenu annuel de 60 000 \$ ou moins.

Alors, en réponse à la question, oui, nous aidons les personnes âgées plus vulnérables ; en effet, notre politique mettra plus d'argent dans leurs poches. Elles auront plus d'argent, ce qui leur permettra d'avoir une qualité de vie qui a de l'allure. Donc, notre politique aidera davantage ces personnes. De plus, elle nous aidera avec nos finances, car elle nous permettra d'amasser 7,8 millions de dollars. Cet argent nous permettra d'équilibrer les livres de la province et d'avoir la



capacité financière nous permettant d'investir dans des choses qui nous aideront à créer des emplois.

Nous pensons que notre politique est très raisonnable et équilibrée et qu'elle nous aidera avec nos priorités, soit créer des emplois, équilibrer notre budget et donner des services de haute qualité à tous les gens du Nouveau-Brunswick.

[Traduction]

Énergie NB

M. Coon : Énergie NB a retenu les services d'une compagnie de Toronto pour offrir son programme d'isolation des maisons qui sera bientôt annoncé. Quatre entreprises du Nouveau-Brunswick fournissaient des services d'évaluation énergétique au titre du fameux programme d'améliorations énergétiques domiciliaires d'Efficacité NB, qui a été aboli. Des conseillers en efficacité énergétique qui ont bâti une carrière dans le secteur des services en efficacité énergétique ont été mis à pied un peu partout dans la province. Des entreprises locales d'efficacité énergétique ont dû fermer leurs portes dans la province. Pendant ce temps, en Nouvelle-Écosse, l'industrie de l'efficacité énergétique fournit 1 200 emplois directs à temps plein.

Le ministre responsable d'Énergie NB dirait-il à la Chambre combien de personnes du Nouveau-Brunswick ont été mises à pied parce que les services d'une compagnie de Toronto ont été retenus pour fournir le nouveau programme d'isolation des maisons d'Énergie NB?

L'hon. M. Arseneault : Je remercie le député d'en face de la question. Je l'inviterais à ne pas semer la peur en disant que les gens perdent leur emploi. Cela n'est pas le cas. Le service d'efficacité fournit en fait un grand nombre de programmes aux gens du Nouveau-Brunswick. En ce moment, diverses compagnies font effectivement le travail au nom d'Énergie NB. La compagnie en question a participé à un processus d'appel d'offres, un processus d'appel d'offres très ouvert et transparent que le ministère des Services gouvernementaux a mené, et elle a remporté le contrat, mais, contrairement à ce qu'a mentionné le député d'en face, cela n'a enlevé de travail à d'autres compagnies.

M. Coon : Le ministre devrait mentionner ce qu'il vient de dire aux personnes qui ont perdu leur emploi au sein des compagnies qui ont fermé leurs portes. Un aspect du mandat d'Énergie NB, lequel était auparavant confié à Efficacité NB et a été repris par Énergie NB, consiste à favoriser le développement du secteur des services en matière d'efficacité énergétique pour créer des emplois au Nouveau-Brunswick.

Dans le cadre du programme d'améliorations d'Efficacité NB, il y avait assez de travail pour quatre entreprises locales d'évaluation énergétique. Nombre d'entre elles ont fermé leurs portes. À ce moment-là, les propriétaires pouvaient choisir qui ils voulaient engager. Le tout n'était pas précisé. L'entreprise devait simplement être autorisée dans le cadre du programme national



ÉnerGuide, lequel est géré par Ressources naturelles Canada, qui fournit le soutien technique. Une firme de Toronto sera désormais le seul fournisseur des évaluations énergétiques qui sont nécessaires pour être admissible aux subventions d'Énergie NB accordées pour l'isolation, et cette firme n'est même pas tenue d'être autorisée par le programme national ÉnerGuide. Le critère a été supprimé. Comment cela permet-il de faire croître le secteur des services en efficacité énergétique au Nouveau-Brunswick?

L'hon. M. Arseneault : Je peux assurer au député d'en face que la compagnie dont il parle ne sera pas le seul fournisseur de programmes d'efficacité énergétique au Nouveau-Brunswick. J'ai parlé aux propriétaires des compagnies qui, selon lui, fermeront leurs portes. Je leur ai parlé. Les compagnies ne fermeront pas leurs portes. Elles font effectivement encore du travail pour lequel elles ont reçu un contrat dans le cadre d'autres programmes écoénergétiques que nous fournissons aux gens du Nouveau-Brunswick.

J'inviterais le député d'en face à ne pas semer la peur en disant que les compagnies en question fermeront leurs portes. Elles travaillent toujours à fournir à la province des services dans le domaine de l'efficacité énergétique. Elles continuent à accomplir ce travail. La compagnie ontarienne dont vous parlez a participé à un appel d'offres très ouvert et transparent. Il s'agit d'un petit contrat parmi les nombreux contrats que nous avons pour fournir des programmes d'efficacité énergétique au Nouveau-Brunswick.

M. Coon : Efficacité NB exigeait que nos vérificateurs locaux de consommation d'énergie utilisent le programme fédéral ÉnerGuide pour les maisons et le logiciel d'évaluation HOT2000 afin de recommander des améliorations en matière d'efficacité énergétique à apporter aux maisons et systèmes de chauffage. Ce logiciel constitue la norme à suivre au Canada, et il jouit d'une excellente réputation à l'échelle internationale. Il permet de générer une cote pour votre maison avant et après les améliorations. Toujours est-il que des années de formation et d'investissement en partenariat avec Ressources naturelles Canada dans le cadre du programme ÉnerGuide ont été mises au rebut, tout comme Efficacité NB a été mise au rebut.

Le ministre expliquerait-il pourquoi Énergie NB a abandonné le programme ÉnerGuide et sapé la confiance qu'il procurait aux propriétaires, étant donné que ceux-ci obtenaient d'un programme de renommée nationale des conseils techniques avisés au sujet d'améliorations à apporter à leur maison?

[Original]

L'hon. M. Arseneault : Encore une fois, je remercie le député du Parti vert de sa question. Par contre, ce qu'il avance, ce ne sont pas les faits ; cela ne reflète pas ce qui se passe réellement. Le député nous dit qu'une compagnie a obtenu un contrat à la suite d'un processus ouvert et transparent. Il ne s'agit pas d'un gros contrat, mais cette entreprise va offrir des services pour ce qui est des programmes d'Efficacité NB.



Je peux assurer au député du Parti vert ainsi qu'aux autres parlementaires que les compagnies qui donnent des services présentement pour les programmes d'Effacité NB vont continuer à le faire, car les contrats qui sont en place vont être honorés. Ce qui est important, c'est que nous avons un gouvernement qui investit dans les programmes d'Effacité NB. En février, l'an dernier, l'ancien gouvernement conservateur a sabré tous les programmes d'Effacité NB qui étaient destinés aux gens de la province. Notre gouvernement investit dans les programmes d'Effacité NB, et je suis très fier de faire partie du gouvernement Gallant, qui investit dans de tels programmes.

[Traduction]

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

Atcon

M. K. MacDonald : Les contribuables du Nouveau-Brunswick ne seront pas satisfaits tant qu'ils n'auront pas obtenu des réponses à toutes les questions en suspens au sujet du fiasco d'Atcon. La vérificatrice générale a indiqué qu'elle était disposée à mener un audit judiciaire. La population veut savoir où est passé l'argent. La population veut savoir pourquoi l'actuel ministre de la Santé a fait passer les intérêts de la Banque de Nouvelle-Écosse avant les siens. La population veut savoir comment empêcher qu'une telle situation se reproduise, étant donné que le gouvernement libéral a éliminé toutes les mesures de protection qui étaient en place afin de prévenir une telle situation.

Le premier ministre s'engagera-t-il aujourd'hui à faire faire un audit judiciaire de l'affaire Atcon?

L'hon. M. Melanson : La question d'aujourd'hui fait l'objet de discussions depuis de nombreuses semaines. Nous avons dit publiquement à l'Assemblée législative que nous avons accueilli les recommandations de la vérificatrice générale et que nous les mettions en oeuvre pour veiller à ce que la situation ne se reproduise pas. Nous avons aussi dit publiquement que des membres du personnel d'Opportunités Nouveau-Brunswick avaient rencontré la vérificatrice générale et qu'ils avaient eu une très bonne conversation avec elle afin de comprendre ses recommandations.

À mon avis, il est important de comprendre qu'il y a des mesures de protection, et nous avons fait en sorte... En comprenant mieux les recommandations de la vérificatrice générale, nous pouvons veiller à mettre en oeuvre les mesures de protection qu'elle a recommandées. Nous comptons mettre en oeuvre ces mesures de protection pour que des situations du genre ne se reproduisent pas.

M. K. MacDonald : Je pense que le Parti libéral du Nouveau-Brunswick devrait avoir le droit de nommer le pont de Deh Cho. Après tout, il l'a payé.

Chaque jour, le gouvernement actuel impose des compressions. Il impose des compressions à l'égard des écoles, du personnel enseignant, des garderies et des bibliobus. Les 72 millions de dollars perdus à la suite du fiasco d'Atcon auraient permis d'éviter les compressions.



Les six d'Atcon tirent les ficelles encore une fois, et c'est pourquoi les contribuables sont naturellement préoccupés. À l'heure actuelle, nous ne savons pas ce qu'il est advenu des fonds et nous n'avons même pas obtenu d'excuses des six d'Atcon pour avoir fait passer la Banque de Nouvelle-Écosse avant les contribuables du Nouveau-Brunswick.

Atcon fera partie de l'héritage du premier ministre actuel s'il ne réagit pas et ne divulgue pas tout, peu importe à quel point les détails peuvent être nuisibles. Le premier ministre s'engagera-t-il aujourd'hui à faire faire un audit judiciaire de l'affaire Atcon?

[Original]

L'hon. M. Melanson : Nous avons été extrêmement clairs en réponse aux recommandations formulées par la vérificatrice générale. Je rappellerai au député d'en face que, lorsque nous étions à l'opposition, nous avons unanimement appuyé la motion déposée par le gouvernement précédent, en juin 2013, qui demandait que la vérificatrice générale fasse son travail et évalue le dossier en question.

Nous avons aussi dit — je l'ai dit ce matin et je le répète — que les recommandations de la vérificatrice générale ont été entièrement prises en considération. D'ailleurs, le président-directeur général d'Opportunités Nouveau-Brunswick a rencontré la vérificatrice générale pour bien comprendre comment mettre en oeuvre les recommandations de cette dernière. Le travail est en cours ; nous avons pris les mesures pour éviter une situation comme celle qui vient d'être mentionnée et comme d'autres dans le passé.

[Traduction]

Le président : Le temps est écoulé. Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

M. K. MacDonald : Le ministre est un excellent défenseur des intérêts des gens des Territoires du Nord-Ouest. C'est une honte que nous ne puissions pas en dire de même pour les contribuables du Nouveau-Brunswick.

Le premier ministre doit craindre que les six d'Atcon provoquent sa chute, comme ils l'ont fait dans le cas de l'ancien premier ministre Shawn Graham. La population a l'impression, avec raison d'ailleurs, que les six d'Atcon mènent le bal. Le premier ministre a la possibilité de donner l'impression que c'est lui qui commande et qu'il ne reçoit pas d'ordres du ministre de la Santé. Nous savons déjà que Dominic LeBlanc prend un grand nombre de décisions. Le premier ministre défendra-t-il les gens du Nouveau-Brunswick et fera-t-il toute la lumière sur le scandale Atcon?

Les Libéraux ont fait passer la Banque Scotia, la compagnie d'assurance Aviva et GE Capital, et la liste est encore longue, avant les contribuables du Nouveau-Brunswick. Le premier ministre s'engagera-t-il finalement à ce qu'un audit judiciaire soit réalisé?

L'hon. M. Melanson : Nous écoutons le genre de questions que posent les parlementaires du côté



de l'opposition, et ceux-ci sont sur tous les fronts. Ils ne mettent pas l'accent sur la création d'emplois, une priorité sur laquelle les gens du Nouveau-Brunswick veulent que leur gouvernement et législateur se concentrent. Ils ne s'efforcent pas d'assainir nos finances.

Je tiens à signaler que, en 2010, la vérificatrice générale a fait des recommandations lorsque les gens d'en face étaient au pouvoir, mais ils n'ont pas mis en oeuvre les recommandations qui avaient été formulées. Nous donnons suite aux recommandations que la vérificatrice générale a formulées au cours des derniers mois. Nous avons pris des mesures pour corriger les situations en question et établir les mesures de protection nécessaires. Nous accomplissons notre travail.

Ce faisant, nous mettons l'accent sur la création d'emploi et l'assainissement des finances publiques, et nous demandons à l'opposition de travailler avec nous à faire progresser la province afin que nous soyons en mesure de garder et de faire travailler les gens ici.

Fracturation hydraulique

M. Stewart : Cela fait presque deux mois que le ministre de l'Énergie et des Mines a constitué sa commission afin d'étudier la fracturation hydraulique. Dans l'annonce faite par le ministre le 24 mars, il est clairement indiqué ceci : « La commission présentera un rapport de ses principales constatations au gouvernement provincial au plus tard dans un an. » Nous nous serions attendus à ce que la commission ait accompli beaucoup de travail jusqu'à maintenant, comme des réunions, des études ou des consultations. Toutefois, nous avons appris hier que la commission ne s'était peut-être même pas encore réunie et qu'elle n'avait pas du tout entamé le moindre travail. Le ministre aurait-il l'obligeance d'indiquer à la Chambre si sa commission a accompli le moindre travail depuis sa création? Si c'est le cas, quelles ont été précisément les activités qu'elle a menées?

L'hon. M. Arseneault : Une telle allégation est dénuée de tout fondement. Le gouvernement actuel agit. En fait, le mois dernier, nous avons permis à 3 100 personnes de plus d'occuper un emploi à temps plein. À mon avis, nous faisons notre travail.

En ce qui concerne la fracturation hydraulique, nous avons effectivement proposé ce que nous promettons depuis deux ans, soit un moratoire sur la fracturation hydraulique au Nouveau-Brunswick. Nous avons agi en ce sens le 18 décembre.

Nous avons aussi dit que nous allions constituer une commission, un groupe composé de personnes très respectées, afin d'étudier, en fonction de cinq conditions, la fracturation hydraulique au Nouveau-Brunswick. Les cinq conditions sont d'une très grande importance pour les gens du Nouveau-Brunswick. Parallèlement, j'ai dit à la commission qu'elle disposait de 12 mois pour fournir un rapport au gouvernement. À ce moment-là, nous déciderons s'il convient ou non d'aller de l'avant.

De plus, j'ai dit que la commission serait pleinement indépendante, une indépendance qui n'était pas assurée sous l'ancien gouvernement. Voilà pourquoi nous nous trouvons aujourd'hui dans un



tel pétrin. L'ancien gouvernement a cherché à influencer le processus et à amener les gens à penser d'une certaine façon, malgré toutes les préoccupations qui ont été exprimées. L'ancien gouvernement a simplement bâillonné les personnes en question.

Je crois que la commission peut faire de l'excellent travail. Je sais que la commission s'est réunie et qu'elle travaille. La commission est indépendante, et je n'exerce aucun contrôle sur elle.

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

M. Stewart : Il est plutôt triste que le ministre abdique sa fonction, mais cela n'est certainement pas surprenant. C'est à se demander si le fait qu'il a refusé de fournir le moindre renseignement au sujet de la commission suit la même tendance que nous avons découverte plus tôt ce printemps, soit la tendance du ministre et du premier ministre à dissimuler des renseignements au public. Le gendre du commissaire a peut-être simplement dit au premier ministre et au ministre que tous les travaux de la commission devraient être reportés après les élections fédérales, à peu près de la même manière qu'il a dicté les conditions pour le budget du gouvernement actuel.

Si le ministre refuse de dire à la Chambre et aux gens du Nouveau-Brunswick quels sont les travaux que la commission a accomplis, peut-il au moins confirmer de nouveau que la commission a jusqu'au 23 mars 2016 pour présenter un rapport de ses principales constatations au gouvernement provincial? C'est la date limite que le ministre a indiquée lorsqu'il a fait l'annonce au sujet de la commission.

L'hon. M. Arseneault : Le député d'en face devrait avoir honte de remettre en question la crédibilité d'un juge à la retraite qui a eu une carrière prolifique et, qui plus est, d'un juge en chef. Le député devrait avoir honte de ce qu'il vient de dire.

J'ai été très clair. La commission est indépendante du gouvernement. Nous n'exercerons aucune influence sur elle. Je sais que les gens de l'autre côté sont habitués du contraire. Le frère de l'ancien ministre de l'Éducation, qui était son chef de cabinet, a divulgué des courriels contenant des résultats d'examen. Mentionnons aussi le cas de l'ancien ministre de la Santé. En effet, quand la D^{re} Cleary, médecin-hygiéniste en chef, a déposé un rapport sur la fracturation hydraulique, le gouvernement a bien pris soin que ledit rapport n'apparaisse pas sur le site Web de l'Institut de l'énergie.

Nous croyons en notre fonction publique. Un processus ouvert et transparent ; voilà ce en quoi nous croyons. J'ai dit que la commission serait indépendante. Je ne m'occupe pas de remplir l'agenda de ses membres et de leur dire qui ils devraient rencontrer. Je crois en la commission. Cette dernière peut faire le travail et elle présentera un rapport dans 12 mois.

M. Stewart : C'est à se demander si le père de Dominic LeBlanc est véritablement indépendant.

(Exclamations.)



Le président : À l'ordre.

M. Stewart : Le ministre veut peut-être retarder indéfiniment le rapport de la commission. Comme nous l'avons vu récemment de la part du ministre en question, les rapports de groupe de travail ou de commission posent problème. Ces rapports ont tendance à constituer des obstacles à ses cadeaux politiques ou à présenter des recommandations judicieuses en contradiction avec son programme personnel, qui repose uniquement sur la politique et les séances photo.

En moins d'un an, le ministre s'est ingéré dans les appels d'offres approuvés par la direction d'Énergie NB, a mené la charge en ignorant les recommandations du groupe de travail sur la santé mentale des jeunes concernant l'emplacement d'un centre d'excellence en santé mentale pour les jeunes et a oeuvré avec le reste des six d'Atcon pour convaincre le premier ministre de bloquer un audit judiciaire relativement au scandale Atcon, lequel aurait permis de révéler à la population du Nouveau-Brunswick ce qu'il est vraiment advenu des fonds.

Le ministre tourne maintenant le dos à sa propre commission, puisqu'il ne peut même pas dire à la Chambre ce qu'elle a fait au cours des deux derniers mois. Peut-être que le ministre reconnaît lui-même que la commission est une farce et fait disparaître en amont son travail. Le ministre expliquerait-il pourquoi il ne dispose d'aucun renseignement au sujet des travaux qu'elle a réalisés à ce jour?

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le député.

L'hon. M. Gallant : C'est parce que la commission est indépendante. Elle est indépendante, ce que ne reconnaît pas l'opposition. Lorsque les gens d'en face étaient au pouvoir, ils ont créé un site Web où ils étudieraient les projets énergétiques dans la province. Dans le site Web, il était très clairement indiqué qu'un moratoire n'était pas la voie à suivre. Combien de rapports les gens d'en face ont-ils affichés sur ce site Web avant de parvenir à une telle conclusion? Aucun. Ont-ils publié le rapport sur la santé de la D^{re} Cleary? Non. Trouvait-il que l'Institut de l'énergie manquait de crédibilité? Oui. Ont-ils essayé d'intervenir? Oui.

Procéderons-nous de la même façon? Non. Nous laisserons la commission faire son travail. Cette dernière présentera un rapport dans le délai que nous lui avons fixé à cet effet. Ses membres sont des personnes respectables du Nouveau-Brunswick. Nous attendons avec intérêt leurs constatations et nous avons très hâte de tenir, nous l'espérons, un débat et un dialogue constructifs sur la façon dont nous pouvons faire avancer notre province, stimuler notre économie, redresser nos finances et fournir des soins aux personnes âgées ainsi que des soins de santé et un système d'éducation à tous les gens du Nouveau-Brunswick.

Le président : Une dernière question.

Larry's Gulch

M. Flemming : J'ai une question pour le procureur général. Tout le monde est au courant qu'une



enquête sera menée concernant le pavillon de pêche Larry's Gulch. Je me demande si le procureur général dirait à la Chambre sur combien d'années l'enquête portera et combien d'argent celle-ci devrait coûter.

(Exclamation.)

Le président : À l'ordre.

L'hon. M. Gallant : Je dois souligner l'ironie. Je dois prendre la parole. Les gens d'en face s'inquiètent du coût de l'enquête, mais ils ne s'inquiètent pas d'autre chose, n'est-ce pas? Une autre affaire a fait l'objet d'enquêtes par de nombreux hauts fonctionnaires de l'Assemblée, et les gens d'en face voulaient que cela se poursuive, selon moi, probablement pour des raisons politiques. Les gens d'en face ne souhaitent pas vraiment que soit examinée la question du pavillon Larry's Gulch et ils sont très inquiets des coûts qu'entraînera cet examen.

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre.

L'hon. M. Gallant : Il est tout à fait regrettable d'observer les parlementaires du côté de l'opposition tenir jour après jour des propos alarmistes. Ils ont tenu des propos alarmistes au sujet des changements visant les garderies, en disant qu'il s'agissait de réductions alors que, en fait, nous investissons davantage à cet égard. Ils ont tenu des propos alarmistes sur la politique relative aux personnes âgées alors que, en fait, elle est progressive et permet de mettre plus d'argent dans les poches de celles qui en ont besoin. Ils ont tenu des propos alarmistes en ce qui concerne la réserve pour éventualités, même si, selon le ministre fédéral des Finances, il s'agit d'une bonne idée. Ils ont tenu des propos alarmistes au sujet des modifications du Règlement de l'Assemblée législative, en disant que le ciel allait nous tomber sur la tête. En fait, l'Assemblée législative est plus efficace. Ils ont aussi tenu des propos alarmistes en ce qui a trait aux dépenses en infrastructure ; ils veulent pourtant que nous dépensions dans leur circonscription.

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre. À l'ordre.

